



Section EQUIN

MON OFFRE **SANTÉ 2024**

PRÉVENTION

“JE PROTÈGE LA SANTÉ
DE MES ANIMAUX”

AIDE À LA VACCINATION CONTRE LA RHINOPNEUMONIE

Prise en charge d'un forfait de 12,50 € HT par équidé cotisant et par an, sur présentation de la facture de la vaccination

vaccination obligatoire pour certaines épreuves hippiques

Rhinopneumonie

- > Maladie contagieuse aux effets dévastateurs (avortements, problèmes nerveux, mort de l'équidé, etc.)
- > 60 à 70% des équidés sont porteurs latents du virus
- > La vaccination est le seul moyen de lutte efficace contre la maladie (voir le protocole avec votre vétérinaire)

VEILLE

“JE SUIS DE PRÈS LA SANTÉ
DE MES ANIMAUX”



Dépistage de la métrite contagieuse

- > Prise en charge d'un dépistage annuel (analyse) sur les équidés reproducteurs. 25 €HT par équidé cotisant et par an. Sur présentation de la facture.

Veille parasitisme

- > Prise en charge d'une coproscopie à hauteur de 15 €HT par équidé cotisant et par an. Sur présentation de la facture

Expertise vétérinaire

- > **Investigation Avortement**
Prise en charge d'un forfait de 50 € pour toutes recherches sur avorton
- > **Autopsie**
Prise en charge de l'autopsie : 50 % du montant HT, sur présentation de la facture, remboursement plafonné à 150 €

SOLUTION SANTÉ

“EN CAS D'ANALYSE
NON SATISFAISANTE,
UN CONSEILLER SE DÉPLACE
POUR FAIRE LE POINT
SUR VOTRE INSTALLATION”

Conseil amélioration qualité de l'eau – puits et forage

- > Ce service est inclus dans votre cotisation.

Analyse de la qualité de l'eau

- > Un conseiller se déplace chez vous pour effectuer un prélèvement d'eau.
- > Les analyses peuvent être personnalisées en fonctions de vos besoins, nous prenons en charge ces analyses à hauteur de 35€ HT



MA COTISATION

“JE SOUHAITE BÉNÉFICIER
DES AVANTAGES DES ADHÉRENTS
DE LA SECTION ÉQUINE”

Cotisation forfaitaire par détenteur

> 36,14 €HT/an



Cotisation par animal de + d'1 an

Nombre d'équidés :

> 1 à 25 = 8,82€ HT par équidé

> à partir de 26 = 6,61€ HT par équidé



Option équarrissage (facultative)

> 8,82€ HT par équidé de + d'1 an



**vous détenez au moins un équidé...
vous êtes concerné !**

**Parce que la surveillance sanitaire
est d'autant plus efficace
quand elle est collective,**
tout propriétaire/détenteur d'équidé,
qu'il soit professionnel ou particulier,
et quel que soit le nombre d'animaux détenus,
est concerné et peut adhérer à la section
pour bénéficier des services proposés.

“ JE SOUHAITE MIEUX
PROTÉGER LA SANTÉ
DE MES ÉQUIDÉS
GRÂCE À GDS BRETAGNE”

GDS Bretagne est né en 2015 de la fusion des 4 Groupements de Défense Sanitaire départementaux bretons, associations d'éleveurs créées dans les années 50 pour les aider à améliorer la santé de leurs troupeaux.

Aujourd'hui GDS Bretagne poursuit cet objectif pour tout détenteur d'animaux et pour l'ensemble des sections animales concernées : bovine, ovine, caprine, avicole, aquacole, apicole et équine soit près de 23 000 adhérents toutes sections confondues.

> Organisme à Vocation Sanitaire

régional, GDS Bretagne a pour missions la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires.

La section équine de gds bretagne

Elle a pour vocation de répondre aux besoins des adhérents en contribuant à organiser le sanitaire dans la filière. Les différentes familles (courses, chevaux de trait, chevaux de sport, centres équestres...) sont représentées au sein du conseil de la section. **Les élus décident des actions à engager**, des cotisations et des aides accordées aux adhérents.



SERVICES À LA CARTE

FORMATION SANTÉ

“RENFORCER
MES COMPÉTENCES
POUR GÉRER LA SANTÉ
DE MON ÉLEVAGE.”

L'examen du cheval malade :

- > Réalisation des gestes d'examen du cheval malade
- > Étude des principales maladies et rappel de l'état « normal » et « anormal » pour chaque situation
- > Mise en situation en élevage
- > Études de cas types

Maladies contagieuses du cheval :

- > Savoir reconnaître les principales maladies contagieuses du cheval
- > Savoir les éviter
- > Quels comportements adopter en cas d'épidémie
- > Zoom sur la rhinopneumonie

www.gds-bretagne.fr/formation

OFFRE ÉQUARRISSAGE



Mutualisation des frais d'équarrissage dans le cadre du dispositif ATM équadés Angee (modalités pratiques sur le site des haras nationaux)

Remboursement de 100% des frais d'équarrissage HT selon les modalités suivantes :

- > Réalisation par l'éleveur de la déclaration de fin de vie d'un équidé, sur le site internet des Haras Nationaux, et règlement en ligne par carte bancaire des frais d'équarrissage. www.ifce.fr > menu : SIRE et démarches
- > Il appartient au propriétaire de prendre directement rendez-vous avec l'équarrissage
- > L'inscription de TOUS les équidés du détenteur est obligatoire. Âge limite des équidés à la première adhésion : se référer au contrat d'adhésion

CONTACTS DE PROXIMITÉ

MON CONTACT DE PROXIMITÉ

> **Laura LE FAOU**
06 30 49 69 36
laura.le-faou@innoval.com
section.equine@gds-bretagne.fr

TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES

(CGV, conditions d'adhésion et d'accompagnement financier) disponibles sur le site internet

> www.gds-bretagne.fr